

### le Conseil général intervient dans les PFIL à plusieurs niveaux :

- un cofinancement des études de faisabilité et d'extension de territoire (8 000 €) ;
- une prime d'installation (7 500 à 10 000 €) ;
- une intervention, pendant 3 ans, dans le fonds de fonctionnement (7 500 € par an), et dans le fonds de prêt des PFIL (15 000 € par an) ;

### une aide pour développer l'accès aux garanties bancaires des entreprises artisanales proposées par la mutuelle artisanale, la SIAGI.

Le Conseil général prend en charge 50% du coût de cette garantie pour le porteur de projet. La Chambre de Métiers, quant à elle, apporte son aide technique dans l'instruction des dossiers présentés à la SIAGI.

SIAGI  
01 48 74 02 02



### un soutien aux structures intervenant dans le financement de TPE à fort potentiel de développement. Il s'agit :

1 d'une participation à l'étude de faisabilité d'un fonds départemental de financement des entreprises à potentiel, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Val-de-Marne (CCIP) et en partenariat avec la Région Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations.

2 d'un partenariat entre Ile-de-France Développement et le Conseil général pour faciliter l'accès au capital-risque des entreprises val-de-marnaises grâce, notamment, à la mise à disposition d'un chargé d'affaires d'Ile-de-France Développement à mi-temps sur le Val-de-Marne.

Ile-De-France  
Développement  
01 30 15 64 02

# 3

### Des actions de sensibilisation en direction des Val-de-Marnais :

#### Participer à l'organisation de manifestations grand public telles que :

■ **les Journées départementales de la création, de la reprise et de la jeune entreprise**, organisées par la CCIP - Val-de-Marne, en partenariat avec le Conseil général, la Chambre de Métiers du Val-de-Marne et l'Université Paris XII - Val-de-Marne. Ces journées permettent aux créateurs, repreneurs potentiels et jeunes dirigeants d'entreprise de mieux connaître les dispositifs d'aide, de découvrir les réseaux de proximité d'accompagnement et de financement de projets, de dialoguer avec des interlocuteurs spécialisés et de s'informer sur les possibilités d'implantation en Val-de-Marne. Ces journées, qui reçoivent chaque année plus d'un millier de visiteurs, se déroulent sur deux jours : le premier est consacré à un forum, le second à des conférences thématiques.

#### ■ les Trophées de la jeune entreprise et de la création d'emplois :

cette action, menée par la CCIP Val-de-Marne, en partenariat avec le Conseil général et la Chambre de Métiers, a pour objectif de valoriser et primer des succès départementaux de jeunes entreprises de moins de cinq ans, avec remise des Trophées à onze entreprises lauréates. Le Conseil général remet, dans ce cadre, le Grand prix départemental d'un montant de 4 500 € à l'entreprise lauréate.



#### ■ Les Journées Info-entreprises :

cette manifestation, organisée chaque année au mois de septembre par la Chambre de Métiers du Val-de-Marne, en partenariat avec le Conseil général, permet aux artisans val-de-marnais d'assister à des conférences thématiques et de rencontrer les professionnels de la transmission d'entreprise. Ils peuvent ainsi obtenir les renseignements indispensables sur la reprise ou cession d'entreprises, sur la retraite...

Chambre de Métiers  
du Val-de-Marne  
01 49 76 50 16

CCIP  
Val-de-Marne  
01 49 56 56 47

CCIP  
Val-de-Marne  
01 49 56 57 63



### Informers les porteurs de projets sur les structures d'accompagnement

■ **"Le guide du créateur et du repreneur d'entreprise en Val-de-Marne"**, édité par le Conseil général en partenariat avec la préfecture du Val-de-Marne, est destiné aux porteurs de projets. Y sont répertoriées les structures d'accompagnement présentes tout au long des étapes de création-reprise d'entreprise : formalisation du projet, accompagnement technique, recherche de financements et de locaux, suivi post-crédit. Ce guide est disponible, dès à présent, à la direction du développement économique du Département, dans les mairies et dans les structures d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise ainsi qu'à la DDTEFP (Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle).



#### ■ Une brochure «Transmission» :

édité tous les trimestres par la Chambre de Métiers du Val-de-Marne, en partenariat avec le Conseil général, ce magazine diffuse les coordonnées des entreprises artisanales à céder et dresse la liste des locaux disponibles dans le département.

Chambre de Métiers  
du Val-de-Marne  
01 49 76 50 16

Pour toute information, contacter :

**Direction du développement économique et de l'emploi  
Département du Val-de-Marne**

1, rue Le Corbusier • 94000 Créteil

**Sonia HUBERT, chargée de projets  
Création-reprise, financement des entreprises  
01 49 56 53 93**  
e-mail : sonia.hubert@cg94.fr  
Secrétariat : 01 49 56 53 81 ou 53 82



Aide à la création-reprise et au développement des  
**TPE, PME-PMI en Val-de-Marne**

Conseil général du Val-de-Marne



# DISPOSITIF D'APPUI À LA CRÉATION-REPRISE

## et au développement des jeunes entreprises\*

Afin de contribuer à l'augmentation du nombre de créations-reprises d'entreprises, tout en assurant la pérennité des activités et des emplois créés, le Conseil général du Val-de-Marne a mis en place un dispositif de soutien à l'accompagnement technique et financier des PME-PMI et des Très Petites Entreprises (TPE).



\*Ce dispositif est complémentaire d'autres mesures telles que : la gamme régionale des dispositifs de financement de la Région Ile-de-France, les actions des compagnies consulaires du Val-de-Marne : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Val-de-Marne et Chambre de Métiers du Val-de-Marne.



Le dispositif d'appui à la création, à la reprise et au développement des jeunes entreprises comprend trois volets :



### Un soutien aux structures d'accompagnement technique, telles que l'ADIE et l'ADIL :

**soutien à l'accompagnement proposé par l'ADIE :**  
L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), en plein développement en Ile-de-France, est implantée dans différentes villes du Val-de-Marne : une antenne départementale à Créteil et des permanences d'accueil dans les territoires prioritaires, bénéficiant des dispositions «Politique de la ville». L'ADIE est spécialisée dans le soutien technique et financier des porteurs de projet sans emploi (bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée), qui désirent créer ou reprendre une entreprise. Elle accompagne donc ces publics lors du montage de leur projet afin qu'il soit viable et crédible pour l'obtention des moyens financiers nécessaires. L'ADIE s'engage, en Val-de-Marne, à agir et à accompagner les porteurs de projet au moins pendant les deux premières années d'exploitation de leur entreprise.

ADIE à Créteil :  
01 58 53 51 10



### soutien à l'accompagnement proposé par l'ADIL - Boutique de Gestion :

L'ADIL est une association loi 1901, chargée de l'accompagnement technique des porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise, plus particulièrement bénéficiaires du RMI ou chômeurs de longue durée. Elle intervient sur des quartiers prioritaires classés «Politique de la ville». Depuis juillet 2003, l'ADIL, grâce notamment à une participation du Conseil général, est installée dans le Val-de-Marne : une antenne départementale à Champigny-sur-Marne et des permanences délocalisées à Arcueil et à Créteil.

ADIL Champigny-sur-Marne  
01 45 16 29 77



### Mise en réseau des partenaires

Le Val-de-Marne compte plus d'une cinquantaine de structures d'aide à la création et à la reprise d'entreprise. Afin de fédérer l'ensemble de ces structures, le Département réalise la mise en réseau départemental des structures d'accompagnement.

# 2

## Un soutien aux structures locales de financement, sous plusieurs formes :

### une intervention financière dans le fonds de prêts d'honneur de l'ADIE, réservé aux exclus du système bancaire.

Ces prêts sans intérêts et sans garantie, interviennent en complément des prêts solidaires attribués par l'ADIE. Montant maximal : 5 000 € ; délai de remboursement : selon les possibilités du porteur de projet.  
01 58 53 51 10

### la création du fonds de garantie départemental Val-de-Marne Actif

Le fonds Val-de-Marne Actif permet aux porteurs de projets l'accès à un crédit bancaire, grâce au cautionnement des emprunts. Les garanties apportées par le fonds sont limitées à 50% du montant du prêt ou 65% du prêt pour les entreprises en création ou ayant moins de trois ans d'existence. Il est destiné à financer : la création ou le développement de TPE, notamment par des demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux ; la création ou le développement de TPE dans des territoires sensibles du département ; les entreprises et associations solidaires, et les structures d'insertion par l'activité économique.

### une aide à la création et au développement des Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL)

qui attribuent des prêts d'honneur sans intérêt, sans caution et sans garantie aux créateurs-repreneurs d'entreprises et aux dirigeants de jeunes entreprises en développement (moins de trois ans d'existence). Ces prêts, d'un montant compris entre 4 500 et 23 000 €, sont remboursables sur 5 ans et conditionnés à un apport en fonds propres du porteur de projet et à l'obtention de financements bancaires complémentaires.

### LES PLATES-FORMES D'INITIATIVE LOCALE EN VAL-DE-MARNE

- INITIATIVE SUD VAL-DE-MARNE  
Tél : 01 48 92 42 22
- SEINE-AMONT INITIATIVE  
Tél : 01 43 91 13 31
- EST VAL-DE-MARNE INITIATIVE  
Tél : 01 43 24 78 98
- Etude de faisabilité d'une nouvelle Plate-Forme d'Initiative Locale  
Tél : 01 49 56 53 93

